

PV du conseil municipal du jeudi 30 juin 2022 à 19 h 00 en mairie

Présents : Mmes AUDIGIER E., AUDIGIER H., NAHAS S., ARZALIER B., SALADINO I., MM. ALEXANDRE J., FARGIER G., MINJOULAT-REY C., LEVEQUE D. PEREYRON J-L.

Excusé : PAYSSERAND F.

Secrétaire de séance : Mme SALADINO I. a été élue secrétaire de séance. Vote : unanimité.

1) Adoption du projet de pv du conseil municipal du 8 avril 2022.

Le projet de PV préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote : unanimité

2) Convention entre l'Etat et la Commune (Application du droit des sols).

L'approbation du Plan local d'Urbanisme intercommunal implique la prise de la compétence urbanisme pour la commune. Toutefois, l'instruction des dossiers d'urbanisme pourra continuer à être faite gratuitement par l'Etat par le biais d'une convention. La commune a décidé de conventionner avec l'ETAT. Vote : unanimité

3) Subventions aux associations pour 2022.

Comité départemental de lutte contre le cancer Privas	55 €
Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche	120 €
Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Bourges Loire Padelle	55 €
ACCA St Pierre de Colombier	250 €
Béalière des Clausses	150 €
Don du sang	250 €
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	350 €
Club des Bons moments	400 €
Randonnées Amitié, activités	550 €
Association Mont'à la feïra (Espace de Vie Sociale) depuis 2019, cette somme est attribuée pour une durée de 4 ans (Convention).	1 233 €

Vote : unanimité.

4) Fixation de la participation communale pour les sorties scolaires (collège, lycée).

Le conseil municipal a établi une règle fixant la participation communale pour les voyages scolaires des collégiens et lycéens. La participation a été fixée à 40 % de la somme payée par les parents. Le montant maximal sur lequel s'appliquera le taux est fixé à 200 €. Vote : unanimité

5) Demande de subvention faite par l'association sportive du Collège de Montpezat-sous-Bauzon.

Le conseil municipal a décidé de valider la demande d'aide (80 €) faite par l'association sportive du Collège de Montpezat sous Bauzon. Cela concernait une compétition de VTT. Une enfant de St Pierre de Colombier participait à la compétition. Vote : unanimité.

6) Installation de 3 antennes 4 G au relais TNT de Gontier.

Dans le cadre du dispositif de couverture ciblée des zones les plus mal desservies en téléphonie mobile (New Deal Mobile), une étude radio a été faite et montre que des zones de la commune sont peu ou pas couvertes. L'installation de trois antennes 4 G sera faite au pylône TDF de Gontier. Vote : 8 pour, 1 contre (S. NAHAS), 1 abstention (E. AUDIGIER).

7) Comptes rendus des réunions aux syndicats intercommunaux.

Comité syndical du SIDOMSA du 13 avril 2022 (vote des budgets, nouvelles consignes de tri).